



■ Ville de Châteauneuf-sur-Charente

■ Membres en exercice : 27

■ Membres présents : 16

■ Suffrages exprimés : 22

Délibération N° 2024-06  
Conseil Municipal du 31 Janvier 2024

**DATE DE CONVOCATION : 25 JANVIER 2024**

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS :** J.L. LEVESQUE - K. GAI - B. LAFAYE - M. VILLEGER - M.H. AUBINEAU - G. MICHELY - J.P. DESLIAS - J.F. CESSAC - P. ORMECHE - S. BROUILLET - W. BOURGEAU - H. ROSARIO - S. RAYNAUD - C. RAFIN - J. MARTINEAU - P. MAURY

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR :** G. MIGNON donne pouvoir à B. LAFAYE - T. DEGRANDE donne pouvoir à M.H. AUBINEAU - P. FRÉON donne pouvoir à J.L. LEVESQUE - M.A. CHEVALIER donne pouvoir à C. RAFIN - K. PERROIS donne pouvoir à K. GAI - E. PILLARD-CLEMENTEL donne pouvoir à S. RAYNAUD

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS :** G. MIGNON - T. DEGRANDE - P. FREON - M.A. CHEVALIER - K. PERROIS - A. DUBRUN - F. GUIRAO - E. PILLARD-CLEMENTEL - S. DELIMOGE - P. BERTON - S. BUTET

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Séverine BROUILLET

**CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIES (CEE) – CONVENTION DE PARTENARIAT**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** ce qui suit :

Le dispositif des CEE, tel que résultant de l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires applicables, est devenu le principal instrument de la maîtrise de la demande énergétique en France.

Le volume d'économies d'énergie généré est exprimé en kilowattheures cumulés et actualisés (kWh cumac).

Les acteurs publics ou privés peuvent être incités financièrement à réduire leurs consommations d'énergie en mettant en œuvre des actions pouvant faire l'objet de CEE.

CertiNergy est titulaire du statut de délégataire au sens du dispositif des CEE.

Pour les opérations de réhabilitation d'une friche industrielle en pôle multiservices - bâti du Plaineau et de réhabilitation des anciennes cantines en cuisine centrale, le volume total d'économies d'énergie généré a été estimé à 2 703,44 MWhc par un prix d'achat des CEE exprimé à 6 € HT soit un total de 16 220.64 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, **PAR 22 VOIX POUR :**

- d'approuver le projet de convention en annexe qui définit les conditions du partenariat entre la commune et Certinergy visant à optimiser l'utilisation du dispositif afin de réduire le coût des actions d'économies d'énergie menées par la commune ;
- d'autoriser M le Maire à signer ladite convention et tout document afférent.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire, Jean-Louis LÉVESQUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de sa publication.